Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 27 octobre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1er étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt de deux pétitions à l'Assemblée nationale le 4 juin 2010 par le député de Marie-Victorin demandant d'interdire la vente de produits du tabac dont l'emballage n'est pas neutre, vous trouverez ci-jointe, la réponse aux pétitions afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 10-MS-03806

Québec
1075, chemin Sainte-Foy , 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Québec
Gouvernement du Québec
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 27 octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je vous informe que les deux pétitions déposées par le député de Marie-Victorin le 4 juin 2010, demandant d'interdire la vente de produits du tabac dont l'emballage n'est pas neutre, ont été examinées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ces mesures soulèvent un enjeu quant au respect des règles de droit commercial et constitutionnel encadrant la vente d'un produit légal au Canada ainsi qu'au partage de responsabilités envers les gouvernements provincial et fédéral. C'est dans ce contexte que le MSSS poursuit sa réflexion dans le but d'améliorer la santé de la population en favorisant la réduction du tabagisme dans notre société.

Je profite de cette occasion pour vous encourager à prendre connaissance du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010* qui représente un grand succès de notre gouvernement en ayant entraîné d'importants changements d'habitudes et de mentalités au sein de la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre

Yves Bolduc

N/Ref. : 10-MS-03806

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488